



Demande de remboursement de pantalons

Par **chris35**, le **11/11/2008** à **14:25**

Bonjour, rnJ'ai acheté Samedi dernier 2 pantalons pour 139 €. La vendeuse était très douée et en fait je me rend compte qu'ils sont trop grands. Elle me disait que ça se portait comme ça alors qu'elle ne possédait pas les tailles inférieures. Aujourd'hui mon amis me dit que nous avons de gros problème d'argent. Je voudrai me faire rembourser mais la boutique ne me propose qu'un échange et me dit qu'elle ne peut absolument pas me rembourser. Est-ce vrai ?

Par **frog**, le **11/11/2008** à **15:22**

Bonjour, rnVotre achat n'ayant pas été réalisé dans le cadre de la vente par correspondance, le vendeur n'est pas obligé de vous rembourser (ni même à procéder à l'échange).

Par **chris35**, le **11/11/2008** à **15:27**

Même s'il s'agit d'un achat effectuer dans les moins de 7 jours ?

Par **frog**, le **11/11/2008** à **15:30**

Oui.